



## Communiqué de presse

Mercredi 26 juillet 2023

### Décisions de l'Arcom relatives à l'émission « Touche pas à mon poste » du 9 mars 2023

Au terme de la procédure engagée à la suite de la diffusion de l'émission « *Touche pas à mon poste* » du 9 mars 2023, l'Arcom a prononcé, ce jour, une sanction d'un montant de 500 000 euros et une mise en demeure à l'encontre de la chaîne C8.

L'Arcom a estimé que les propos tenus pendant l'émission, accusant des individus de faits particulièrement graves et infamants, étaient de nature à porter atteinte aux droits de ces personnes au respect de leur honneur et de leur réputation, en méconnaissance des stipulations de l'article 2-3-4 de la convention de la chaîne. Elle a également considéré que cette séquence traduisait une méconnaissance par l'éditeur de son obligation de maîtrise de son antenne, inscrite à l'article 2-2-1 de sa convention.

Par ailleurs, l'Autorité a adopté une seconde décision, par laquelle elle a mis en demeure la chaîne de se conformer à l'avenir aux stipulations de l'article 2-3-8 de sa convention relatives à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent, en raison de la diffusion de propos portant sur une thèse complotiste qui n'ont pas été fermement et immédiatement contredits.

[La décision de sanction](#)

[La décision de mise en demeure](#)

[@Arcom\\_fr](#) | [@Arcom](#) | [@ArcomFR](#) | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](#)

**DIRECTRICE DE LA  
COMMUNICATION**

Marie Liutkus

**M** : [marie.liutkus@arcom.fr](mailto:marie.liutkus@arcom.fr)

**T** : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

**RESPONSABLE DU PÔLE  
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Sara Cheyrouze

**M** : [sara.cheyrouze@arcom.fr](mailto:sara.cheyrouze@arcom.fr)

**T** : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

**ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE  
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Célia Wapoutou

**M** : [celia.wapoutou@arcom.fr](mailto:celia.wapoutou@arcom.fr)

**T** : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63